

**Communiqué
de presse**



Taxe kilométrique : Augmentation des tarifs en Wallonie

Bruxelles, le 14 février 2023 - La SOFICO a communiqué ce jour, [par voie de presse](#), la décision de son Conseil d'Administration de procéder à une augmentation des tarifs du prélèvement kilométrique wallon et ce, à dater du 1^{er} juillet 2023.

L'UPTR avait déjà pu dire tout le mal qu'elle pensait des schémas d'évolution de la taxe kilométrique tels qu'envisagés par le Ministre Philippe Henry (Ecolo). Voyez notre [communiqué du 29/09/2021](#).

« Ni la crise ukraino-pétrolière, ni l'inflation du moment n'auront donc empêché les autorités wallonnes de passer à l'acte ...

Pour l'UPTR, cette augmentation est d'autant plus regrettable qu'il n'est absolument pas nécessaire de renflouer les caisses de la SOFICO.

En effet, jamais les finances de la SOFICO ne se sont si bien portées. (Cf. [ici](#)).

C'est donc une approche purement idéologique, économiquement irrationnelle, qui soutient cette décision indécente, particulièrement préjudiciable aux (T)PME belges du secteur transport. »

Ci-après, veuillez trouver les nouveaux tarifs de la taxe kilométrique wallonne en vigueur, à partir du 1^{er} juillet 2023. Notez enfin, qu'a priori, ils seront ensuite indexés au 01.01.2024 !

Tarifs hors TVA à partir du 1er juillet 2023 (€/km)							
	Euro 0	Euro 1	Euro 2	Euro 3	Euro 4	Euro 5	Euro 6
"MMA train" supérieure à 3,5 tonnes et inférieure à 12 tonnes	0,104	0,104	0,104	0,104	0,078	0,064	0,052
"MMA train" supérieure à 12 tonnes et inférieure ou égale à 32 tonnes	0,201	0,201	0,201	0,201	0,175	0,161	0,149
"MMA train" supérieure à 32 tonnes	0,230	0,230	0,230	0,230	0,204	0,190	0,178

« En ce jour de Saint Valentin, le moins que l'on puisse écrire c'est que la SOFICO et la Région wallonne auront parfaitement réussi à déclamer l'amour qui est le leur aux généreux contributeurs que sont les transporteurs.

Affligeant ... »

Michaël Reul
Secrétaire-Général



À propos de l'UPTR

En tant que fédération professionnelle nationale reconnue, l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) défend les intérêts économiques du secteur du Transport et de la Logistique en Belgique depuis 1937. L'organisation patronale représente de manière constructive les indépendants et les entreprises dans les dossiers de lobbying sur les questions économiques, fiscales, sociales et environnementales. L'UPTR est le point de contact central de pas moins de 2.300 entreprises du secteur du Transport et de la Logistique. La fédération professionnelle informe ses membres de manière transparente des évolutions du secteur par le biais de son propre magazine et de ses mailings 'Flash'. De plus, de nombreux services sont proposés par l'UPTR à ses membres, comme entre autres, son service juridique spécialisé, la récupération des accises 'diesel professionnel' et de la TVA, la fourniture de lettres de voiture CMR et de boîtiers de paiement des routes à péages.

Pour plus d'informations et demande d'interview, merci de contacter (ne pas publier) :

Michaël Reul, Secrétaire Général : 0497/37.65.10 - michael.reul@uptr.be